

et des saints, me répondrez-vous.—Passez ! vous êtes des chrétiens, vous en portez les signes et il est à croire que vous en faites les œuvres.

Eh quoi ! vous aimez à orner vos chambres luxueuses ou vos humbles demeures, des portraits et des images de vos parents ; vous appendez en un lieu où vos yeux puissent la contempler souvent la ressemblance de votre père et de votre mère, de votre fils absent ou de votre fille, que Dieu a déjà réclamée, et vous n'auriez pas les pieux souvenirs de votre religion et de votre culte ? Mais Notre-Seigneur n'est-il pas de votre famille, ou plutôt n'êtes-vous pas de la sienne ? La sainte Vierge n'est-elle pas votre Mère, et ne l'invoquez-vous pas tous les jours comme telle ? Votre ange gardien, votre saint patron, celui de votre paroisse ou de votre état, sont-ils des étrangers dans la maison ? Montrez-moi donc leur visage et vivez sous leur regard et leur protection.

Ces signes de religion, il faut non seulement les avoir dans son appartement et dans sa maison, mais il convient aussi de les porter sur soi. Le chrétien a aussi le sien ; il doit porter sur lui une croix, la médaille de la sainte Vierge ou des saints auxquels il a dévotion. On chasse ces saintes choses de partout, qu'elles trouvent un refuge et un oratoire vivant sur votre cœur. Le scapulaire doit être pareillement appliqué sur votre poitrine, et, si vous appartenez à quelque tiers-ordre approuvé par l'Eglise, vous devez joindre à ces pieux objets les insignes de l'ordre auquel vous avez été agrégé. A ces marques, vos frères vous reconnaîtront, comme d'autres, hélas ! se reconnaissent aux signes du mal, et, ce qui est meilleur, Notre-Seigneur vous confes- sera devant ses anges, parce que vous n'aurez pas craint de le confesser devant vos semblables.

Chacun, en effet, témoigne de ses sentiments et de ses amours par les choses qu'il vénère et qu'il affectionne. Le libertin meuble sa chambre d'objets qui lui rappellent ses voluptés ; le guerrier y met des armes ; l'artiste les chefs-d'œuvre qu'il a pu composer ou se procurer ; l'antiquaire des médailles ; les livres ornent le cabinet du savant. Que doit mettre le chrétien en face de lui et sur lui ? Les signes de sa foi, les témoignages de son espérance, et les souvenirs qui peuvent accroître sa charité.

VII. ASSISTANCE A LA MESSE SUR SEMAINE.—COMMUNION DES PREMIER ET TROISIÈME DIMANCHES DU MOIS. — L'obligation d'assister à la messe, les jours de dimanche et de fêtes chômées, s'impose à tous les chrétiens comme un devoir rigoureux auquel on ne peut manquer, à moins de raisons légitimes, sans commettre un péché mortel. Les familles où règnent la piété et les habitudes religieuses à un plus haut degré, ne se contentent pas de cette assistance prescrite par les lois de l'Eglise ; mais elles ont soin de déléguer quelqu'un de leurs membres pour entendre la messe sur la semaine, et prendre part au divin sacrifice de nos autels, les jours mêmes où l'on n'y est pas obligé.